



PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Vendredi 05 avril 2024

- 15h à 20h - Accueil des participants
- 18h30 - Comité de course

- Salle Multi Activités «Le Signal»
- Salle Cristal - Maison des Saisies

Samedi 06 avril 2024

- 7h à 8h - Accueil des participants
- 8h30 - Finales slalom
- 17h - Défilé des ESF
- 17h30 - Proclamation des résultats

- Salle Multi Activités «Le Signal»
- Stade du Manant
- Départ Place Berthod
- Sommet tapis «Chardons»
Avenue des JO

Dimanche 07 avril 2024

- 8h30 - Finales (slalom parallèle)
- 8h30 - Coupe des Partenaires (slalom)
- 13h - Remise des prix et proclamation des résultats

- Stade du Manant
- Stade du Manant
- Podium aire d'arrivée



ROSSIGNOL







BIODERMA
LABORATOIRE DERMATOLOGIQUE

SALOMON

L'ÉQUIPE RMC
INFO TALK SPORT

les saisiés
1650m

Toutes les infos et les résultats sur esf.net. Suivez toute l'actualité [esf](#) sur nos réseaux sociaux     @esf_officiel

RÉGLEMENT SKI D'OR

BUTS

Créer et entretenir une émulation au niveau de la compétition en donnant la possibilité **aux élèves les plus représentatifs des ESF** détenteurs au minimum d'un chamois d'argent ou d'une flèche d'argent de se confronter sur le plan national.

PRINCIPE DE L'ÉPREUVE «SKI D'OR»

Il s'agit d'une rencontre sur **deux journées** :

a) le premier jour :

finale de slalom en deux manches ;

b) le deuxième jour :

finale de slalom parallèle + coupe des partenaires pour les compétiteurs non qualifiés.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les concurrents filles ou garçons **doivent être élèves des ESF**, être nés en 2009 et avant, posséder au moins :

Pour les filles : le chamois d'argent ou la flèche d'argent.
Pour les garçons : chamois d'argent ou flèche d'or.

Les concurrents sélectionnés et inscrits par leur ESF doivent également remplir à la fois les conditions suivantes :

- habiter effectivement dans une localité qui ne soit pas :
 - une commune où est implantée une station de ski,
 - reliée directement à un centre de ski par une remontée mécanique
- ne pas figurer sur une liste « pôle espoir » de la FFS
- ne pas être fils ou fille de moniteur
- ne pas être engagé dans le cursus du DE – moniteur de ski alpin (obtention du cycle préparatoire)
- ne pas participer aux circuits nationaux minimes,
- ne pas figurer avec un classement inférieur à 120 points sur la liste FFS n° 524 ou équivalent à l'étranger
- ne pas figurer avec un classement inférieur à 200 points (Géant – Slalom) sur la liste FIS n° 1924.

***quotas 2024 : pour chaque catégorie garçons et filles : 12 enfants maximum par ESF**

Le port du casque est obligatoire.

Exclusion de tout concurrent ne répondant pas à ces critères.

De par cette participation, il est autorisé à la fois l'usage des noms et toutes photographies, que ce soit pour une exposition ou une publicité dans les médias, presses, radio, télévision ou à toutes fins promotionnelles.

CATÉGORIES :

- 1) U16 filles - nées en **2009 et 2008**
- 2) U16 garçons - nés en **2009 et 2008**
- 3) U18 filles, U21 et séniors dames - nées en **2007 et avant**
- 4) U18 garçons - nés en **2007 et 2006**
- 5) U21 et séniors hommes - nés en **2005 et avant**

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront effectuées par le directeur ESF via le back-office du site www.esf.net. Clôture des inscriptions **le 26 mars 2024**.

NATURE DES ÉPREUVES

- 1) Finales slalom** : slalom en deux manches (type chamois).
- 2) Finale SKI D'OR** : slalom parallèle organisé en référence aux règles techniques établies par la FFS, aménagées pour prendre en compte les objectifs assignés à cette épreuve.
- 3) Coupe des Partenaires** : slaloms réservés aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle.



CLASSEMENT

a) Épreuve de qualification : Il sera établi

I - un classement individuel par catégorie : U16 filles, U16 garçons, U18 + U21 + Séniors Dames, U18 garçons, U21 + Séniors Hommes.

II - un classement ESF toutes catégories confondues
Le classement ESF se faisant sur le total (**exprimé en points**) des deux manches, les coureurs qualifiés pour le slalom parallèle à l'issue de la 1^{ère} manche devront participer à la 2^{ème} manche.

On classe les ESF sur la base des trois premiers concurrents de l'école au classement général toutes catégories confondues.

Les ESF ne pourront être classées qu'une seule fois

CALCUL DES POINTS

- le premier marque le plus de points
- le dernier ne marque pas de point

Application de la formule suivante qui attribue des points en fonction du classement réalisé dans sa catégorie :

$$\text{Nombre de points obtenus} = \frac{100 - (\text{classement dans sa catégorie} \times 100)}{\text{Nombre de classés ou de participants dans sa catégorie}}$$

Exemple : dans une catégorie à 30 participants

- le 1^{er} obtient : $100 - \frac{(1 \times 100)}{30} = 96,66$ points
- le 3^e obtient : $100 - \frac{(3 \times 100)}{30} = 90$ points
- le dernier obtient : $100 - 100 = 0$ point
- le premier d'une catégorie de 50 participants obtient $100 - \frac{(1 \times 100)}{50} = 98$ points ; sa performance est meilleure.

b) Finale et Coupe des Partenaires

Il sera établi un classement individuel par catégorie.

RÉCLAMATIONS

Les réclamations concernant les participants doivent être faites lors du 1^{er} comité de course, la veille des finales de slalom.

RÉGLEMENT DU SLALOM PARALLÈLE DU SKI D'OR EN APPLICATION DU RÉGLEMENT FFS

Art 1 : participeront au slalom parallèle selon le nombre des participants :

- Pour chaque catégorie,
 - 4, 8, 16 ou 32 compétiteurs
 - Exemple pour 16 compétiteurs : les 4 premiers de la 1^{ère} manche, les 4 premiers de la 2^e manche et les 8 au total des 2 manches.

Art 2 : Lorsque les courses se courent en deux manches, ce sont les écarts de temps à l'arrivée qui déterminent le vainqueur.

Art 3 : si au cours d'une manche un concurrent chute ou est disqualifié, il lui sera imputé une pénalité établie par la commission technique du Ski d'Or.

Art 4 : au cours de la première manche, l'écart de temps maximum sera ramené à la valeur de la pénalité, celle-ci, étant déterminée par le jury de compétition.

Art 5 : En cas de chute ou de sortie de tracé, le concurrent sera éliminé. Si les deux concurrents chutent, c'est celui qui a chuté le plus près de l'arrivée qui sera déclaré gagnant.

Art 6 : si un concurrent en gêne un autre, soit en chutant, soit en s'intercalant dans son parcours, il sera éliminé.

Art 7 : tout coureur qui ne se présentera pas à l'appel de son nom lors du départ sera éliminé.

Art 8 : toute réclamation devra être faite sur le champ.

Art 9 : le secrétariat de la course se tiendra à l'École du Ski Français.

Art 10 : les dossards pour le slalom parallèle sont attribués en fonction du classement au slalom spécial.